Les objectifs à atteindre sont :

1) Éviter l'apport de sédiments dans le milieu aquatique;
2) Éviter l'érosion du lit du cours d'eau;
3) Assurer la durabilité de l'infrastructure;
4) Assurer la libre circulation de l'eau et du poisson.

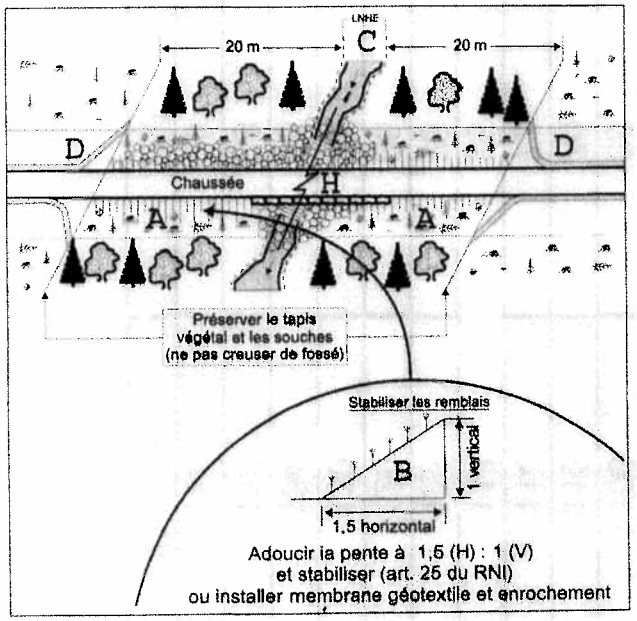

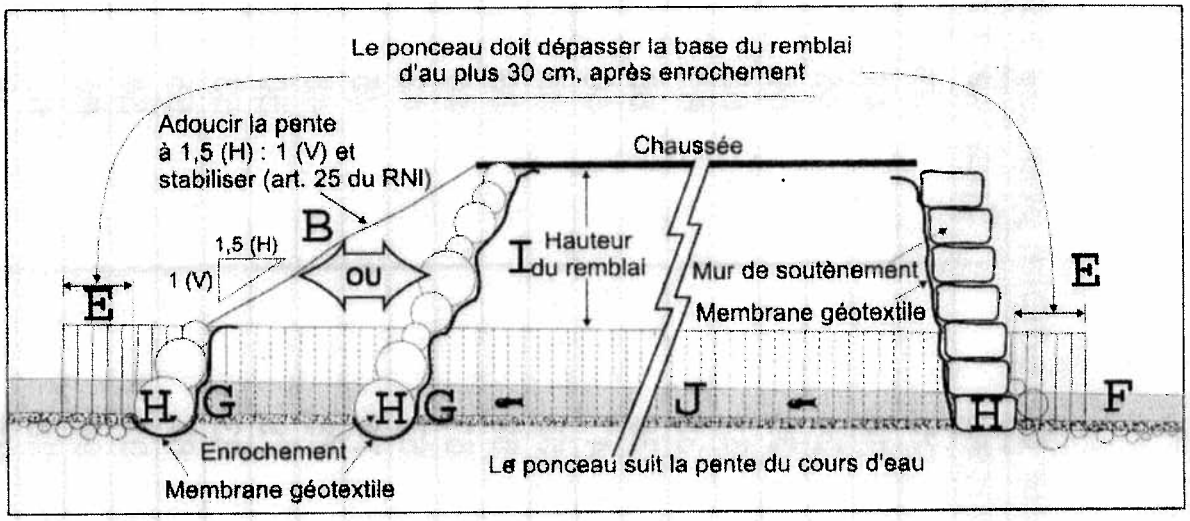

A : Aucune perturbation du tapis végétal dans le 20 m ;

B : Stabilisation des remblais ;

C : Absence de déchets dans le cours d'eau ;

D : Détournement des eaux de fossés à l'extérieur du 20 m ;

E : Dépassement max. de 30 cm du ponceau par rapport à la base du remblai ;

F : Enfouissement du ponceau de 10 % du diamètre ;

G : Pose et encrage du géotextile ;

H : Enrochement du ponceau ;

I : Respect de l'épaisseur minimale de remblai (voir tableau) ;

J : Respect de la pente du cours d'eau (max 1 % si rétrécissement) ;

K : Installation de piquets rouges aux extrémités des 20 m.

Source : Modalités d'intervention dans le milieu forestier.